



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**Procès-verbal de la réunion du 09 juillet 2019**

Ordre du jour :

1. 7440 Projet de loi portant modification 1° de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 2° de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire ; 3° de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 4° de la loi modifiée du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange ; 5° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées  
- Rapporteur : Monsieur Gilles Baum  
  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers

\*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, M. Frank Colabianchi, M. Georges Engel, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo

M. Claude Haagen remplaçant M. Franz Fayot

M. Camille Peping, Directeur de l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN)

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Franz Fayot, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

\*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

\*

**1. 7440** **Projet de loi portant modification 1° de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 2° de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire ; 3° de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ; 4° de la loi modifiée du 26 février 2016 portant création d'une école internationale publique à Differdange ; 5° de la loi modifiée du 23 juillet 2016 portant création d'une réserve nationale des employés enseignants des lycées**

Le Président-Rapporteur, M. Gilles Baum (DP), présente les grandes lignes du projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 4 juillet 2019.

Le projet de rapport est adopté à la majorité des voix, avec l'abstention de celles des représentants du groupe politique CSV et contre celle du représentant de l'ADR (groupe technique).

Echange de vues

Suite à un questionnement afférent de Mme Djuna Bernard (déi gréng), M. le Directeur de l'Institut de formation de l'éducation nationale explique que le projet de loi sous rubrique confirme les grandes lignes du dispositif du portfolio, à établir par chaque stagiaire. Déjà présent dans la formation des fonctionnaires, ledit portfolio est également introduit pour les employés en période d'initiation. Il remplit la fonction de documenter l'évolution du parcours de l'enseignant au fur et à mesure de l'avancement dans son stage ou son cycle de formation de début de carrière.

**2. Divers**

Suite à un questionnement afférent de Mme Françoise Hetto-Gaasch (CSV), M. Gilles Baum (DP) explique que la Commission poursuivra l'instruction du projet de loi 7236 instituant l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher dès que le Conseil d'Etat aura émis un avis complémentaire relatif aux amendements parlementaires adoptés le 5 juin 2019.

Luxembourg, le 10 juillet 2019

Le Secrétaire-administrateur,  
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,  
de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche,  
Gilles Baum